RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

"16AM"
Société par actions simplifiée Au
capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue de Penthièvre,
75008 PARIS

RCS PARIS 952 056 612

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 26 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 26 août,
A 9 heures,

La société « Sezame », société par actions simplifiée au capital de 1 255,12 euros, ayant son siège social sis 24 rue des Dames, 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro SIREN 918 508 060, représentée par son Président Monsieur Charles RUELLE,

Associée unique de la société 16AM (ci-après dénommée la "**Société**"),

En présence de Monsieur Thierry MARQUES, Président non associé de la Société,

En présence de Monsieur Antoine GIL,

A pris les décisions suivantes :

- Décision de nommer Antoine GIL, Directeur Général,

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer Antoine GIL, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour.

* *
*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société « Sezame »
Son Président, Monsieur Charles RUELLE

